

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

Glossaire

Accessibilité	Norme d'accès s'appliquant à tous les individus, quelles que soient leurs capacités physiques, qui visent à supprimer les obstacles relativement aux biens, aux services, aux installations, au logement, à l'emploi, aux bâtiments, aux constructions et aux locaux. Imposé par la <i>Loi sur l'Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> , 2005.
Accotement, accotement aménagé, zone tampon	Un tronçon de l'accotement, souvent bordé d'arbres, situé entre la voie de circulation et le trottoir.
Accotement asphalté	Sur une route droite, un segment ou l'ensemble de l'accotement peut être asphalté, autorisant l'accès aux piétons et aux cyclistes. En général, les accotements asphaltés doivent être dégagés pour que les voitures de police, de services d'urgence et de transport adapté puissent y circuler sans encombre.
Aménagement polyvalent	L'aménagement d'un quartier, d'un édifice ou d'une structure comportant une variété d'utilisations complémentaires et intégrées – résidentielle, professionnelle, commerciale, publique et récréative – dans une forme urbaine compacte.
Analyse du potentiel piétonnier	Évaluation impartiale de l'environnement piétonnier. L'analyse du potentiel piétonnier vise à déterminer les préoccupations des piétons relativement à la sécurité, à l'accès, au confort et aux avantages de l'environnement piétonnier.
Artère, voie artérielle	Chaussée qui relie les rues collectrices et les autoroutes. La circulation devrait filer dans le sens de la hiérarchie : de rue résidentielle à route collectrice à voie artérielle à autoroute, et vice versa.
Automobiliste	Individu au volant – ou passager – d'une voiture.
Centres ruraux	Villages et établissements à l'extérieur du cœur urbain d'Ottawa tissés d'un mélange de styles d'aménagement, selon leur âge et leur histoire. La plupart des centres ruraux sont isolés des autres collectivités par de longues bandes d'autoroutes ou des routes rurales.
Centre-ville	Quartier centralisé le plus ancien d'Ottawa, caractérisé par des rues disposées en échiquier et des aménagements groupés et polyvalents.
Chaînon (trottoirs et sentiers)	Chaînon de trottoirs et de sentiers manquants pour former un circuit piétonnier continu vers les destinations principales ou autres trottoirs et sentiers.
Charte du piéton	Entente de principes visant à promouvoir et à améliorer les

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

	déplacements piétonniers.
Croissance durable	Modèle d'aménagement visant à répondre aux besoins humains tout en préservant l'environnement.
DJMA	Débit journalier moyen d'une année. Nombre de véhicules qui circulent en moyenne par jour sur une route dans les deux directions.
Emprise de route	Corridor de transport public autorisé en général aux véhicules motorisés, aux vélos et aux piétons.
Gestion de la demande en transport (GDT)	Programmes variés et incitatifs visant à réduire le nombre de déplacements effectués par des véhicules à passager unique et à accroître le nombre de déplacements effectués par des véhicules à occupation multiple, par transport en commun et par des modes de transport non motorisés, principalement la marche et le vélo.
Infrastructure	Fondation ou structure de base d'un système de services, d'installations et d'institutions sur laquelle reposent la croissance et l'aménagement d'une zone, d'une communauté ou d'un réseau.
Installation piétonnière	Toute installation dans l'emprise routière, l'aménagement des rues publiques ou les espaces verts, qui facilite ou améliore la sécurité, l'efficacité ou le plaisir des piétons. Les installations comprennent les trottoirs, les passages pour piétons, les feux de circulation et les bancs publics.
Ligne de visibilité, ligne de vue, échappée de vue	Ligne imaginaire qui se déploie de l'observateur vers l'objet. Une ligne de vue nette offre une visibilité sur un lieu ou une structure exempte d'obstacles, ce qui en accroît la sécurité.
Lignes directrices de conception	Série d'énoncés discrétionnaires visant à atteindre le niveau de qualité désirée dans l'environnement physique de l'aménagement du terrain.
Mesures de modération de la circulation	Variété de mesures utilisées pour ralentir les véhicules motorisés ou pour limiter la circulation sur certaines routes. Ces mesures comprennent des panneaux d'arrêt, des limites de vitesse, des affiches indiquant les heures au cours desquelles la circulation est restreinte, des dos d'âne, etc.
Migrant journalier	Personne qui se déplace sur une base régulière entre la maison et son lieu de travail en utilisant un moyen de transport.
Mobilité	Mouvement par lequel un individu ou un objet change de position. Une personne à mobilité réduite peut éprouver de la difficulté à marcher, à se tenir debout, à se soulever, à monter des escaliers, à garder l'équilibre ou à avoir assez d'énergie ou

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

	d'endurance pour réaliser ce genre d'activités.
Niveau de service	Mesure qualitative de l'espace trottoir par personne fondée sur un débit donné. NDS A indique qu'un trottoir est presque déserté tandis que NDS F désigne une dégradation des conditions de déplacements des piétons engendrant des collisions, une vitesse de marche restreinte et une mise en circulation alternée.
Parcours, trajet piétonnier	Rues ou corridors hors route qui relient en toute sécurité les résidents aux écoles, aux stations de transport en commun, aux principaux attraits du quartier, parcs et bibliothèques.
Partenariat	Une entente officielle entre au moins deux parties qui s'entendent pour travailler ensemble dans la poursuite d'objectifs communs.
Part modale	Pourcentage de voyageurs utilisant un type de transport en particulier.
Passage pour piétons	Segment de la chaussée, situé à une intersection ou ailleurs, portant les marques distinctives d'un passage pour piétons, c'est-à-dire des panneaux, des lignes ou autres marques sur sa surface.
Passage protégé pour piétons	Segment de la chaussée désigné à cet effet par règlement administratif, situé à une intersection ou ailleurs, et portant les marques distinctives d'un passage pour piétons, c'est-à-dire des panneaux, des lignes ou autres marques sur sa surface, comme prévu par les règlements d'application du <i>Code de la route</i> .
Paysage de rue	Environnement qui offre la protection, la cohérence, l'identité communautaire tout en présentant une qualité esthétique et des points d'intérêt le long d'une rue urbaine.
Piéton	Personne circulant à pied ou utilisant une aide à la mobilité, un fauteuil roulant, une poussette ou un véhicule de loisir.
Plan de conception communautaire	Étape de planification qui tient compte des aspects uniques d'un quartier ou d'une collectivité. Le processus du Plan de conception communautaire permet à une communauté d'atteindre les objectifs du Plan officiel tout en respectant ses caractéristiques.
Plan de gestion de la croissance	Section d'un plan détaillé et complet de l'avenir d'Ottawa déterminant les orientations stratégiques à long terme de la Ville. Les cinq plans de la Stratégie de gestion de la croissance sont : le Plan officiel, le Plan des services à la personne, le Plan pour les arts et le patrimoine, la Stratégie économique et la Stratégie environnementale.
Potentiel piétonnier	Se dit des conditions générales favorables à la marche dans un

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

	<p>secteur. Le potentiel piétonnier d'une communauté se mesure à la sécurité offerte aux piétons, à l'accessibilité aux bâtiments, aux services de transport en commun, ainsi qu'au nombre de voies piétonnières, de quartiers, de parcs et autres services.</p>
Réseau piétonnier	Réseau de carrefours piétonniers et de routes interreliés.
Sentier (sentier polyvalent)	A sentier conçu pour être partagé et utilisé par les piétons et les cyclistes situé directement sur l'emprise d'une route ou à l'extérieur. Les sentiers sont souvent partagés par les cyclistes et les piétons seulement, bien que certains d'entre eux peuvent également être utilisés à d'autres fins comme l'équitation. La surface du sentier peut être asphaltée, et une ligne peinte peut diviser les chemins les plus utilisés dans le but de faciliter la circulation à double sens.
Signaux pour piétons aux intersections (SPI)	Feu de circulation conçu uniquement pour aider les piétons à traverser une rue importante en toute sécurité.
Suburbain (secteur)	Quartiers les plus récents d'Ottawa caractérisés par des rues curvilignes, un aménagement à faible densité et une utilisation séparée des terrains.
Système de justification	Système visant à évaluer le besoin d'une communauté pour des installations piétonnières – passages pour piétons, refuges pour piétons sur terre-pleins centraux, et autres voies piétonnières étagées –, fondé sur le débit de la circulation routière ou le temps d'attente des piétons.
Transport actif	Forme de transport où l'énergie est fournie par l'être humain, y compris la marche, le vélo, les véhicules à petites roues et les fauteuils roulants.
Transport en commun	Réseau de transport public visant à déplacer un grand nombre de personnes dans les régions métropolitaines par autobus, rail léger, etc.
Transport multimodal	Approche intégrée de planification des transports qui allie au moins deux modes de locomotion. La marche, le vélo, le transport en commun, le covoiturage, la voiture privée, le taxi ou le train peuvent être combinés pour compléter un déplacement.
Trottoir	Segment de l'emprise de route à l'utilisation exclusive des piétons. Bidirectionnels, ils peuvent se trouver d'un côté ou de l'autre de la chaussée. Les trottoirs sont souvent plus élevés que la chaussée et protégés du drainage et des véhicules par une bordure surélevée.
Urbain (secteur)	Zone désignée comme secteur urbain général dans l'Annexe B du Plan officiel d'Ottawa. Les quartiers urbains sont caractérisés par des aménagements polyvalents de moyenne à haute

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

densité.

Voie piétonnière étagée

Passage pour piétons qui peut se déployer au-dessus ou au-dessous du niveau de la circulation routière. Des voies piétonnières étagées sont justifiées lorsqu'un passage pour piétons régulier est considéré comme non sécuritaire. Des voies piétonnières étagées peuvent également être utilisées pour faciliter la traverse de voies ferrées.